



JOURNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP (VERSION ACCESSIBLE)

N° 31 – décembre 2017



Version « accessible » du Journal trimestriel, conforme au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) selon la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Sommaire

Le mot du Président	3
Actualité	3
<i>Les jeunes mettent le cap sur les institutions françaises</i>	3
<i>« A pas de loup » : le public a voté</i>	4
<i>Remise du Prix Prairies fleuries 2017</i>	4
<i>La Communauté de communes roule à l'électrique</i>	5
<i>Agriculteurs : la Communauté de communes vous accompagne</i>	6
<i>La base nature Saint-Sauveur va être requalifiée</i>	7
Brèves	8
<i>Instauration de la taxe de séjour</i>	8
<i>Permanences de la sous-préfète</i>	8
<i>Les organisateurs de manifestations sensibilisés aux risques</i>	8
<i>Mangez Bo(n et Lo)cal</i>	8
<i>Le GR® de Pays a été inauguré</i>	9
<i>L'Europe vue par... Daniel Cohn-Bendit</i>	9
Projet de territoire	9
<i>L'appli RezoPouce est disponible pour smartphone</i>	9
<i>Le Grand Pic Saint-Loup labellisé Ecomobilité 2017</i>	10
<i>Economie, écologie, convivialité : autant de raisons de covoiturer</i>	10
Développement économique	11
<i>Conseil de développement : participez !</i>	11
<i>Nouveau : une permanence de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat</i>	11
<i>Agenda économique</i>	11
Grand angle : Un nouveau cycle pour l'eau	12
<i>Eau et assainissement : la refonte des compétences</i>	12
<i>Schéma directeur Eau brute</i>	14
<i>Syndicat mixte d'eau et d'assainissement (SMEA) du Pic Saint-Loup : une page se tourne</i>	14
<i>GEMAPI : une nouvelle compétence pour 2018</i>	15
<i>Entretien avec Jean-Claude Armand, vice-président en charge de l'eau</i>	17
Portrait	19
<i>Visite de la Distillerie des Cévennes à Claret</i>	19
Rendez-vous en Grand Pic Saint-Loup	21
Services pratiques	24
Le journal de la Communauté de communes	28

Le mot du Président

Par Alain Barbe, Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Vers de nouvelles compétences

La Loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République (2015), et la loi MAPTAM, pour la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (2014), consacrent les intercommunalités comme maillon fort de l'action publique.

Pour le Grand Pic Saint-Loup, d'importantes mutations se concrétisent en 2018 : dès le 1er janvier en effet, la Communauté de communes va exercer de plein droit les compétences liées à l'eau et à l'assainissement. Ce changement, par les modifications d'échelle qu'il implique, va étayer notre démarche de gestion durable de la ressource en eau, inscrite au cœur de notre Projet de territoire. De plus, notre Communauté de communes se voit confier, au nom de ses communes membres, une compétence nouvelle, exclusive et obligatoire : la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), outil indispensable de protection des personnes et des biens.

En inaugurant un nouveau cycle, le transfert des compétences eau et assainissement à notre intercommunalité entraîne la dissolution d'un acteur historique de notre territoire, le Syndicat mixte eau et assainissement (SMEA) du Pic Saint-Loup. Je profite de ces quelques lignes pour rendre hommage au travail remarquable effectué par ses acteurs, présidents successifs, dirigeants, équipes techniques, qui ont eu à cœur, pendant 70 ans, d'assurer la meilleure prestation à tous les usagers. La nouvelle Direction de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de communes hérite d'un service public aux performances constantes, appuyé sur un patrimoine fiable.

A l'heure des bouleversements climatiques, l'eau, sous toutes ses formes, est un enjeu majeur pour les décennies à venir. Il nous revient à tous, plus que jamais, de préserver cette ressource, en veillant à sa gestion la plus économe et à son partage le plus juste.

Je vous adresse mes vœux sincères pour l'année 2018.

Actualité

Les jeunes mettent le cap sur les institutions françaises

Le service Jeunesse de la Communauté de communes proposait aux jeunes du territoire de 15 à 17 ans un séjour de 3 jours à Paris durant les vacances de Toussaint. Une occasion pour eux d'enrichir leurs connaissances sur le fonctionnement des institutions françaises et d'ailleurs...

Accompagnés par des élus du territoire, 14 jeunes ont ainsi mis le cap sur Paris à la découverte des institutions de notre République pour mieux appréhender leur rôle de citoyen. A l'Assemblée nationale, ils ont été accueillis par Coralie DUBOST et Jean François ELIAOU, députés respectivement de la 3ème et de la 4ème circonscription de l'Hérault et ont pu suivre leur action pendant une séance de questions au Parlement. Au Sénat, Jean-Pierre Grand, sénateur de l'Hérault, les a initiés aux enjeux et aux règles du pouvoir législatif français.

Ils ont également été reçus à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne par Andreas Klassen, ministre conseiller et directeur du service culturel, et à l'Ambassade de Slovaquie par Imrich Babic, adjoint de l'ambassadeur, et Dan Jurkovic, directeur du service culturel : ces rencontres leur ont permis de mieux comprendre le rôle de la représentation diplomatique d'un État auprès d'un autre.

Malgré leur emploi du temps chargé, nos jeunes « ambassadeurs » du territoire ont tout de même pris le temps d'apprécier les richesses culturelles de notre capitale : balade de nuit en péniche, découverte de la pyramide du Louvre, des places du Trocadéro et de la Concorde... sans oublier un peu de shopping rue de Rivoli.

« A pas de loup » : le public a voté

Le 20 octobre à Saint-Gély-du-Fesc, à l'espace Georges Brassens, ont eu lieu les 1ères Rencontres Chorégraphiques du Grand Pic Saint-Loup, un concours d'un genre nouveau : onze danseurs de la compagnie junior d'Epsedanse ont été évalués par un jury de professionnels mais aussi par le public présent dans la salle. À la clé : trois prix avec, pour le lauréat, un spectacle financé par la Communauté de communes pour la saison 2018.

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et la compagnie de danse d'Anne-Marie Porras, Epsedanse, partagent un goût certain pour les challenges, la volonté de rendre la culture accessible au plus grand nombre et le désir de valoriser le talent et la créativité des jeunes générations. Leur rencontre a donné lieu à un concours qui a vu s'affronter, sous la forme d'une battle, onze danseurs inscrits dans le cursus NID (nouveaux interprètes danseurs), Ballet Junior de l'école créée par Anne-Marie Porras il y a trente-cinq ans.

Chaque candidat disposait de 6 minutes pour présenter une chorégraphie de sa composition : 1 minute pour l'expliquer, 5 minutes pour l'exécuter. Le jury et le public présent, à parts égales, étaient invités à noter les capacités artistiques et techniques de chacun, du point de vue de la théâtralité, de la musicalité et de la relation à l'espace.

Le jury était composé d'Alain Barbe, président de la Communauté de communes, de Michèle Lernout, vice-présidente en charge de la culture et maire de Saint-Gély-du-Fesc, de Didier Fournials, directeur du pôle culture et patrimoine de la Communauté de communes, ainsi que de professionnels d'Epsedanse : Anne-Marie Porras, fondatrice et directrice, Rudy Bryans, danseur étoile, responsable de l'option Classique, et Mélanie Maurin, ancienne élève et soliste dans la compagnie Pina Bausch de 2000 à 2009.

Les trois finalistes ont été : Hugo Olagnon (1er prix), William Cardoso (2ème prix) et Sébastien Bellegry (3ème prix) : le lauréat verra en outre sa création financée par la Communauté de communes dans le cadre de sa saison culturelle 2018.

La manifestation, entièrement gratuite, a reçu le soutien de Languedoc Granulats, de l'annonceur Médiaffiche et du Syndicat mixte eau et assainissement (SMEA) du Pic Saint-Loup.

Remise du Prix Prairies fleuries 2017

Norbert Foulquier, lauréat du concours Prairies fleuries 2017 en Grand Pic Saint-Loup

Prix d'excellence professionnelle, le concours Prairies Fleuries récompense le savoir-faire et la technicité des agriculteurs dont les parcelles présentent le meilleur équilibre agri-

écologique dans différentes catégories de prairies naturelles. C'est la troisième année que la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup organise ce concours sur son territoire.

Cette année, c'est la Ferme des Garrigues à Notre-Dame-de-Londres qui a été récompensée : Norbert Foulquier est à la tête d'un élevage de 200 chèvres pour la production de Pélardon (voir encadré). La parcelle présentée dans le cadre du concours a révélé une importante richesse alors qu'elle était, à l'origine, fortement embroussaillée. Le travail réalisé par l'éleveur, accompagné par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, a permis de transformer la prairie en un formidable lieu d'expression de la biodiversité, tout en respectant les contraintes liées à son activité pastorale. Le jury, composé d'un botaniste, d'un entomologue, d'une agronome et d'un apiculteur, a récompensé l'audace et la capacité d'écoute de l'éleveur qui a su mettre en pratique les conseils des spécialistes pour trouver le meilleur équilibre entre gestion d'une exploitation agricole et préservation de la biodiversité.

Norbert Foulquier est donc sélectionné pour participer au Concours national des prairies fleuries (Concours Général Agricole) et représentera le territoire du Grand Pic Saint-Loup au Salon de l'agriculture 2018 à Paris.

Les précédents lauréats du concours ont été Norbert Gonzales (centre équestre Pégase à Mas-de-Londres) en 2015 et Eliane Péziers (Pélardons Château de Bibieures à Mas-de-Londres) en 2013 : cette dernière avait également remporté le Concours national.

La Ferme des Garrigues

Norbert Foulquier a repris la Ferme des Garrigues, exploitation caprine, en 2007. Son élevage compte aujourd'hui un peu plus de 200 chèvres pour la production de Pélardon (fromage de Chèvre AOP) et de fromages fermiers. Le troupeau, complété par quelques « rouges du Roussillon » (brebis élevées pour la viande), pâture les 80 hectares de bois, landes, garrigues et pelouses sèches qui composent l'exploitation. La surface est relativement restreinte par rapport au cheptel, compte tenu des obligations de pâturage imposées par le cahier des charges de l'AOP (210 jours de sorties par an) : de cette contrainte est née une organisation méthodique et raisonnée qui a permis d'en tirer le meilleur profit tout au long de l'année. C'est ce travail d'équilibriste, nourri des conseils du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, qui a permis à Norbert Foulquier de convaincre le jury du concours Prairies fleuries 2017.

Vous pouvez retrouver les fromages de la Ferme des Garrigues dans de nombreux points de vente locaux ou les acheter directement à la ferme : Hameau de Masclac-Lagarde, Notre-Dame-de-Londres, tous les jours de 8 h à 12 h et de 16 h à 17 h 30.

La Communauté de communes roule à l'électrique

Cet automne, la Communauté de communes a acquis 4 véhicules électriques en remplacement de 4 vieux diesel. Pour mettre en place cette action, elle a bénéficié d'une subvention du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer au titre de "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV), et a participé à un groupement de commande porté par Hérault Energies.

En acquérant deux Renault Zoé et deux Berlingo Citroën pour un coût moindre, la Communauté de communes souhaite se montrer exemplaire en matière de mobilité durable : elle anticipe aussi la réglementation de 2020 qui impose que le renouvellement des parcs

automobiles des services de l'Etat et des collectivités territoriales compte au moins 20 % de véhicules électriques d'ici 2020.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a des objectifs ambitieux à l'horizon 2030 : réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % par rapport à 2012 et diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.

Le label TEPCV

Le label Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) appuie les territoires qui engagent des actions concrètes et innovantes en matière environnementale. La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, associée à quatre communes du territoire (Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Mathieu-de-Trévières, Sainte-Croix-de-Quintillargues et Teyran) a été labellisée en février 2017 pour un projet articulé autour de 5 grandes actions :

- la mise en valeur des circuits courts,
- la lutte en milieu scolaire pour lutter contre la production de déchets,
- l'acquisition de véhicules électriques en remplacement d'anciens véhicules diesel,
- le développement de la mobilité douce (création et sécurisation de pistes cyclables),
- la sensibilisation aux enjeux énergétiques et polinisateurs.

Agriculteurs : la Communauté de communes vous accompagne

Depuis 2016, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup mène un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault en faveur d'une agriculture dynamique, durable, garante de la biodiversité pour notre territoire. En s'appuyant sur leurs compétences et leurs savoir-faire respectifs, les deux partenaires ont mis en place différents outils au service des agriculteurs et futurs agriculteurs.

Vous avez un projet d'installation en agriculture ?

Les aides nationales à l'installation visent à faciliter le financement de la reprise ou de la création d'une exploitation agricole, sous forme individuelle ou sociétaire. Elles s'adressent aux candidats de moins de 40 ans ayant acquis la capacité professionnelle agricole (diplôme agricole de niveau IV minimum : Bac pro, BPREA...) et suivi le parcours à l'installation (PPP).

La dotation jeunes agriculteurs (DJA) est une aide en capital, qui permet notamment de compléter la trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité agricole. Le montant varie de 12 000 € à 39 100 € selon la zone d'installation et le type de projet.

Depuis le 1er Janvier 2017, une modulation pour investissement a été mise en place en remplacement des prêts bonifiés. Il s'agit d'une aide de 6 000 € à 18 000 € en fonction du montant des investissements prévus dans le plan d'entreprise et de la zone d'installation.

Point Accueil Installation - 04 67 67 95 98

Vous avez un projet de diversification ?

Le Point Accueil Diversification de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault centralise vos demandes et apporte une réponse adaptée et personnalisée au regard de vos objectifs professionnels et personnels.

Point Accueil Diversification (Marie GARNIER) - 04 67 20 88 08 -
accueildiversification@herault.chambagri.fr

Vous traversez une difficulté, l'avenir vous préoccupe ?

Vous traversez une période difficile ? Vous êtes confrontés à des mutations d'ordre économique, social, personnel ? N'hésitez pas à composer le numéro vert du réseau de partenaires Agir Ensemble.

N° Vert Agir Ensemble : 0 800 100 362 (appel gratuit depuis un poste fixe) -
agirensemble@languedoc.msa.fr

Vous envisagez de transmettre votre activité ?

L'anticipation est une des clés de la réussite lors de la transmission d'une exploitation. Chaque parcours étant unique, la transmission nécessite, étape par étape, un accompagnement adapté.

Point Accueil Transmission (Pierre BLERON) - 04 67 20 88 76 -
transmission@herault.chambagri.fr

Brochures d'information à télécharger sur le site internet de la Communauté de communes

A noter : dans le cadre des Echos de l'éco, une réunion d'information est proposée aux porteurs de projets agricoles, en présence de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, le mardi 13 février 2018 (voir dans l'agenda éco).

La base nature Saint-Sauveur va être requalifiée

Le site intercommunal de Saint-Sauveur, à Saint-Clément-de-Rivière, est un ancien centre équestre et de loisirs créé dans les années 80 par concession à l'UCPA, désaffecté depuis 2013. Dans l'objectif de valoriser ce patrimoine immobilier, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup souhaite y implanter dès 2019 une offre de loisirs, de plein air et de sport accessible tout au long de l'année, à destination des habitants du territoire et de ses environs, mais aussi des touristes. Un appel à projet sera lancé prochainement.

Le projet porte sur une parcelle d'une surface de 2,6 hectares environ, comprenant les bâtiments de l'ancien centre équestre, des plateaux extérieurs et des surfaces boisées, et située à proximité du futur office de tourisme intercommunal (ouverture prévue courant 2018), point de rayonnement pour les activités de pleine nature en Grand Pic Saint-Loup.

Le site de Saint-Sauveur est situé au nord de la commune de Saint-Clément-de-Rivière, à proximité de Saint-Gély-du-Fesc et à 10 km au nord de Montpellier. Il est à l'interface de la zone d'activité de Saint-Sauveur (qui comprend notamment le collège du Pic Saint-Loup, le lycée Jean Jaurès, le pôle sportif intercommunal et plusieurs entreprises) et du bois de Saint-Sauveur, espace naturel de plus de 100 ha, propriété du Conseil départemental, ouvert au public. Le bois de Saint-Sauveur est lui-même en continuité avec le domaine départemental de Restinclières couvrant 200 ha.

Dès son lancement, l'appel à projet sera consultable sur notre site internet.

Instauration de la taxe de séjour

Une taxe de séjour intercommunale est instaurée sur l'ensemble du territoire à compter du 1er janvier 2018 (délibération du 19 septembre 2017). Cette taxe sera appliquée par les hébergeurs à toute personne logée à titre onéreux, non domiciliée sur le territoire et n'y possédant pas de résidence. Elle sera collectée sur la base de la fréquentation réelle des établissements d'accueil, en fonction du type d'hébergement (de 22 centimes pour les campings 1 ou 2 étoiles à 4 euros pour les établissements de luxe) et de la durée du séjour. Le produit de cette taxe sera affecté au développement touristique du territoire.

Permanences de la sous-préfète

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Grand-Pic-Saint-Loup a été rattaché à l'arrondissement de Lodève. Afin de renforcer la proximité entre les collectivités locales, les usagers et les services de l'État, Madame Magali Caumon, sous-préfète de l'arrondissement de Lodève, assure une permanence mensuelle sur le territoire du Grand-Pic-Saint-Loup depuis le mois d'octobre. Cette permanence est ouverte un mercredi par mois dans les locaux de votre Communauté de communes, uniquement sur rendez-vous.

Contact : Madame Paire, secrétaire de la sous-préfète
04 67 88 34 11 - sp-secretariat-lodeve@herault.gouv.fr

Les organisateurs de manifestations sensibilisés aux risques

Le 5 octobre dernier, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a organisé, en partenariat avec la MAIF et en présence de Magali CAUMON, sous-préfète de Lodève, des services de la gendarmerie et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS34), une réunion d'information à destination des élus et des présidents d'associations du territoire afin de les sensibiliser aux risques liés à l'organisation de manifestations (culturelles, sportives...). 70 personnes ont répondu à l'invitation et ont pu, après les diverses interventions, échanger et poser leurs questions. La réunion, riche en enseignements, s'est clôturée par un apéritif offert par la MAIF.

Mangez Bo(n et Lo)cal

Il vient de paraître : BoCal (condensé de Bon et local) est un guide papier et une plateforme interactive qui répertorie toutes les bonnes adresses pour s'approvisionner en produits locaux. Lancé à l'initiative de la Métropole de Montpellier, en partenariat avec les Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or, cet outil vous permet de trouver tous les produits disponibles en circuits-courts (points de vente collectifs ou directs producteurs). Il propose aussi des recettes et des idées de sorties pour le week-end : marchés paysans, fêtes de la truffe (de la tomate, de l'olive...), conférences, expositions...

Le GR® de Pays a été inauguré

Le 14 octobre dernier, le GR® de Pays « Tours dans le Grand Pic Saint-Loup » a été officiellement inauguré à Saint-Martin-de-Londres par Alain Barbe, président de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme du Grand Pic Saint-Loup, en présence de Jean-Louis Rodier, vice-président en charge des sports et activités de pleine nature, André Leenhardt, vice-président en charge du tourisme, et de Jacques Rigaud, vice-président du Conseil Départemental du Canton de Lodève et Luc Trauchessec, président du Comité départemental de randonnée pédestre. Une centaine d'invités a pu ainsi découvrir un tronçon de cette nouvelle randonnée déclinée en 4 boucles sillonnant le territoire. Un jeu concours, organisé par l'office de tourisme intercommunal sur les réseaux sociaux, a permis aux plus chanceux de gagner des TopoGuides® du circuit.

L'Europe vue par... Daniel Cohn-Bendit

Près de 200 personnes ont assisté à la conférence animée par Daniel Cohn-Bendit le 18 octobre dernier. Pendant près de deux heures, l'ancien député européen a partagé sa vision de la construction de « l'Europe de demain », dans un contexte économique, social et politique qui met à mal son unité. Le débat, d'une grande richesse, s'est achevé par un échange avec le public et de nombreux jeunes du territoire, européens de demain.

La conférence est à voir ou à revoir, dans son intégralité, sur la chaîne Youtube de la Communauté de communes.

Projet de territoire

La Communauté de communes en pointe sur la mobilité

L'appli RezoPouce est disponible pour smartphone

L'application RezoPouce existait déjà pour les iPhone. Désormais, elle est disponible aussi pour les smartphones : elle fonctionne sur tous les appareils (suffisamment récents) et vous permet d'optimiser vos déplacements, que vous soyez conducteur ou passager.

Pour pouvoir utiliser l'application RezoPouce, vous devez au préalable être inscrit au dispositif (sur www.rezopouce.fr ou en mairie). Une fois installée sur votre téléphone, l'appli vous permet :

- si vous êtes conducteur, de savoir si des passagers sont en attente sur votre parcours. Vous pouvez alors les prévenir que vous allez les prendre en charge rapidement ;
- si vous êtes passager, d'indiquer l'arrêt où vous vous trouvez et votre destination. Une fois averti(e) qu'un conducteur est en chemin, vous pouvez suivre sa progression jusqu'à votre position. Si personne ne s'est manifesté via l'appli, vous pouvez évidemment monter avec un conducteur adhérent qui s'arrête spontanément.

Retrouvez les arrêts RezoPouce du territoire sur le site www.rezopouce.fr, sur l'appli RezoPouce et sur le site de la Communauté de communes.

RezoPouce est soutenu par l'Europe dans le cadre du programme européen de financement Leader.

Le Grand Pic Saint-Loup labellisé Ecomobilité 2017

Le Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup vient de recevoir le label Ecomobilité pour l'année 2017, décerné par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Ce label récompense les actions mises en place par notre collectivité en faveur de l'écomobilité au cours de cette année :

- le déploiement sur le territoire du service d'autostop organisé RezoPouce et la communication autour du dispositif ;
- la nouvelle collaboration entamée avec Hérault Transport afin d'optimiser la desserte de bus sur notre territoire ;
- le lancement d'une étude de faisabilité concernant l'expérimentation d'un Transport à la demande ;
- les projets menés avec le Conseil départemental pour réaliser des aires de covoiturage et de nouveaux aménagements cyclables ;
- enfin, l'incitation à la pratique du covoiturage et à l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun...).

Economie, écologie, convivialité : autant de raisons de covoiturer

Vous souhaitez faire des économies sur votre budget voiture ? Faire un geste pour l'environnement et ne plus voyager seul entre votre domicile et votre lieu de travail ? Pensez au covoiturage !

Les principaux sites et applications dédiés à la pratique du covoiturage au quotidien sont BlaBlaCar (avec son application BlaBlaLines), iDVROOM, le site de covoiturage quotidien lancé par la SNCF, La Roue Verte ou encore WayzUp.

Le principe est le même pour tous ces sites : si vous êtes conducteur, vous enregistrez vos différents trajets quotidiens et si quelqu'un souhaite faire le même trajet que vous, vous pouvez réduire vos frais en faisant un geste pour l'environnement. Si vous êtes passager, vous identifiez les conducteurs dont les parcours vous intéressent et vous voyagez en toute tranquillité et à moindre coût.

Bientôt : des aires aménagées pour favoriser le covoiturage

Afin de faciliter cette pratique du covoiturage, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup étudie actuellement avec certaines communes du territoire et le Département de l'Hérault la possibilité d'aménager des aires de covoiturage sur son périmètre, sous la forme de places réservées aux covoitureurs dans des parkings existants ou d'espaces dédiés sur certains sites. Ces aires devraient être réalisées courant 2018.

Conseil de développement : participez !

La Communauté de communes du Grand Pic-Loup va prochainement mettre en place son Conseil de développement. Cette instance de démocratie participative devrait être composée d'une cinquantaine de membres reflétant la diversité de la société civile. Elle réfléchira sur les solutions nouvelles susceptibles d'améliorer la vie des habitants et des acteurs de ce territoire. Le Conseil de développement, véritable laboratoire d'idées, permettra d'enrichir les débats des élus et leur apportera une vision citoyenne.

Vous pouvez d'ores et déjà vous porter candidat en remplissant le formulaire disponible sur le site de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Lien du site www.cc-grandpicsaintloup.fr/Participez-au-Conseil-de.html

« Avec ce projet de Conseil de développement, nous souhaitons faire du Grand Pic Saint-Loup un véritable « territoire citoyen ». Ce sera un espace de débats et d'échanges d'où émergeront des idées à même d'enrichir la réflexion politique. Une expression citoyenne aux côtés des élus. La diversité de la société civile est une richesse : ce sera la force de ce Conseil. »

Antoine MARTINEZ, vice-président en charge du développement économique

Nouveau : une permanence de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

A partir du mardi 9 janvier 2018, se tiendra une permanence de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault les 2èmes et 4èmes mardis du mois, entre 9 h à 12 h à l'Hôtel de la Communauté à Saint Mathieu de Trévières.

Ces mêmes jours, un conseiller de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pourra se rendre dans l'après-midi, sur le lieu de votre entreprise.

Pour en savoir plus et prendre RDV :

Service économique de la CMA de l'Hérault au 04 67 72 72 31

Agenda économique

Mardi 13 février (en matinée, horaire à confirmer)

Rendez-vous : «Présentation des dispositifs d'accompagnement et d'aide à destination des porteurs de projets agricoles »

En présence de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, Syndicat des jeunes agriculteurs, organismes de co-financement...

Vendredi 16 février, de 8 h à 9 h 30

Petit déjeuner : « Le crowdfunding, une solution pour financer votre entreprise »

Venez découvrir l'écosystème du financement participatif : quelle forme de crowdfunding choisir, quelle plateforme sélectionner, quels sont les critères d'éligibilité, comment réussir sa campagne ?

Avec la participation de Kévin BARY, HAPPY CROWDFUNDING, agence conseil en financement participatif.

Vendredi 30 mars, de 8 h à 9 h 30

Rendez-vous : « FACEBOOK pour booster votre business »

Intervention de Norolanto RAZAFINIMANANA, consultante formatrice en e-réputation, médias sociaux et transformation numérique

Inscriptions par mail : economie@ccgpsl.fr

Renseignements : Sabrina Louaisil - 04 99 61 45 27

Grand angle : Un nouveau cycle pour l'eau

La loi NOTRe, portant nouvelle organisation de la République (2015) et la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM (2014), entraînent d'importantes mutations en matière de gestion de l'eau pour la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup à compter du 1er janvier 2018.

Déjà compétente en matière d'eau potable, d'eau brute et d'assainissement non collectif, la Communauté de communes deviendra compétente pour l'assainissement collectif des eaux usées à la place des communes qui assuraient jusqu'à présent cette compétence, soit en régie soit par le biais d'un contrat de délégation. De plus, elle reprend les compétences du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement (SMEA) du Pic Saint-Loup. Ces modifications nécessitent de mettre en place l'organisation nécessaire pour assurer une continuité des services rendus à l'utilisateur dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Cette réorganisation des services se prépare depuis plus d'un an maintenant.

La Communauté de communes se dote ainsi d'une nouvelle Direction de l'eau et l'assainissement, à la mesure des enjeux du petit cycle (eau potable, eau brute et assainissement) et du grand cycle de l'eau :

- Un service eau potable pour 26 communes, 10 communes restant gérées par le Syndicat mixte Garrigues Campagne,
- Un service assainissement non collectif pour 36 communes,
- Un service assainissement collectif pour 33 communes, 3 communes n'étant pas concernées,
- Un service eau brute pour l'ensemble du territoire, à l'exception des communes situées sur le territoire de Garrigues Campagne,
- Un service Grand Cycle de l'eau autour, notamment, de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Cette Direction de l'eau et de l'assainissement sera opérationnelle dès le 1er janvier 2018 pour faire face à cette transition importante et devenir un acteur incontournable du cycle de l'eau pour les années à venir.

Eau et assainissement : la refonte des compétences

L'objectif de ce regroupement de compétences au sein de la Communauté de communes est de mutualiser les moyens afin d'optimiser le service rendu à l'utilisateur. La finalité reste de

traiter de manière équitable l'ensemble des habitants du territoire. Des convergences tarifaires seront opérées à court ou moyen terme en fonction des particularités propres à chaque mode de gestion.

Eau potable

Pour les 22 communes du territoire précédemment gérées par le SMEA du Pic Saint-Loup, via son délégataire SAUR, le nouveau maître d'ouvrage sera désormais la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. La SAUR reste le délégataire pour assurer la gestion du service au quotidien.

Pour la commune de Saint-Clément-de-Rivière, dont la gestion avait été confiée à Véolia, et les communes de Saint-Jean-de-Buèges, Pégairolles-de-Buèges et Saint-André-de-Buèges, dont la gestion était assurée en régie par la Communauté de communes, la situation reste inchangée.

En quelques chiffres (données 2015) :

- 19 515 abonnés desservis par le réseau d'eau potable
- 9 ouvrages de production
- 4 interconnexions ou infrastructures d'importation
- 525 kilomètres de canalisations (hors branchements particuliers)
- 4 152 808 m³ d'eau potable distribués

Assainissement collectif

Pour les 33 communes gérées jusqu'à aujourd'hui par les communes, soit en régie soit par un délégataire (SAUR ou Véolia), le nouveau maître d'ouvrage sera désormais la Communauté de communes, la SAUR et Véolia restant les délégataires.

En quelques chiffres (données 2015) :

- 17 192 abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif public (40 000 habitants env.)
- 42 stations d'épuration
- 68 postes de relevage
- 340 kilomètres de canalisations du réseau (hors branchements particuliers)

Assainissement non collectif

Pour les 33 communes gérées auparavant par le SMEA du Pic Saint-Loup, et pour les communes de Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Saint-Jean-de-Cornies et Buzignargues, gérées à ce jour par Véolia dans le cadre d'un contrat de délégation avec la Communauté de communes, le nouvel interlocuteur sera le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes.

En quelques chiffres (données 2015) :

- 3 361 dispositifs d'assainissement non collectif (8 000 habitants env.)

En pratique

Afin que cette transition soit la plus transparente possible pour l'abonné, un courrier d'information doit être transmis à l'ensemble des usagers du territoire d'ici la fin de l'année

2017 pour apporter des précisions sur la mise en oeuvre pratique : accueil clientèle, contact téléphonique, nouvelle tarification... Des informations complémentaires seront régulièrement publiées sur les supports de communication du Grand Pic Saint-Loup (site internet, page Facebook, journal...).

Schéma directeur Eau brute

L'année 2017, encore un peu plus que les précédentes, a mis en évidence l'impact du changement climatique sur la problématique de l'eau en agriculture et la nécessité que l'ensemble des acteurs (collectivités, organismes institutionnels et profession agricole) se mobilise pour faire de ce sujet un dossier prioritaire. Le développement de la ressource en eau utilisable, l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation et l'adaptation des systèmes de culture font partie des solutions possibles.

En matière d'accès à l'eau brute, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a lancé en juin 2017 la réalisation de son Schéma directeur de desserte en eau brute qui a pour objectif, d'ici fin 2018, d'améliorer l'accès à l'eau brute, indispensable pour l'agriculture mais aussi pour les usages divers : besoins des particuliers, arrosage des stades et espaces verts publics, défense incendie... Il s'agit d'évaluer les besoins en eau et les ressources potentielles afin de mettre en place une stratégie économe et durable pour le territoire.

L'usage agricole de l'eau brute est bien évidemment mis en priorité : toutefois, les usages divers seront également pris en compte afin de mettre en oeuvre des solutions permettant de rationaliser les équipements et les investissements nécessaires. D'un point de vue technique, plusieurs pistes sont étudiées, dont l'extension des réseaux BRL déjà existants, la création ou l'extension de retenues collinaires et des solutions plus innovantes comme la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

A cet effet, des réunions d'information ont déjà été organisées au début du mois de décembre : 13 permanences sont prévues sur le territoire durant le mois de janvier 2018 afin de permettre aux exploitants agricoles du territoire d'exprimer leurs besoins. Des questionnaires accessibles en ligne seront également proposés.

Les dates des permanences seront annoncées sur l'agenda du site internet.

Syndicat mixte d'eau et d'assainissement (SMEA) du Pic Saint-Loup : une page se tourne

Alors que la loi NOTRe signe la fin de la mission du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Pic Saint-Loup, feuilletons les grandes pages de l'histoire de celui qui a veillé, pendant 70 ans, à assurer le service public d'eau potable aux habitants du territoire.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la France est un territoire essentiellement rural, paralysé par une économie et des infrastructures obsolètes. La région du Pic Saint-Loup ne fait pas exception : l'eau courante n'existe pas, les habitants puisent l'eau à la citerne, au puits ou à la source. Lorsque le Ministère de la Guerre s'apprête à lancer un projet d'alimentation en eau potable pour le camp militaire de Cambous à Viols-en-Laval, les maires des communes environnantes saisissent l'opportunité pour proposer aux autorités de s'associer et d'étendre le projet à leur territoire. L'idée d'amener l'eau à la fontaine communale est un progrès considérable, même si certains la qualifient de « pure utopie ». Pourtant, les élus, animés par une même volonté de « faire ensemble, dans l'intérêt général », ne fléchissent pas. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Pic Saint-Loup naît le

6 juin 1947, autour de 8 communes : Cazevieille, Les Matelles, Notre-Dame-de-Londres, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Jean-de-Cuculles, Viols-en-Laval et Rouet. Et l'on se prend à rêver qu'un jour l'eau coulera au robinet de chaque foyer...

Dès le début, l'histoire du syndicat n'est pas un long fleuve tranquille. Les défis sont immenses : chercher (et trouver !) la matière première pour alimenter les populations, veiller à la qualité de l'eau et la rendre conforme aux normes de potabilité toujours plus contraignantes, assurer sans relâche l'approvisionnement de chaque foyer en s'adaptant aux constantes évolutions réglementaires. Avec le temps, il faut aussi répondre à l'augmentation exponentielle des besoins induits par l'adhésion de nouvelles communes, l'urbanisation galopante et le développement de l'activité économique. Un exercice d'équilibriste qui amène le Syndicat à développer une véritable « économie de l'eau », entre mutualisation et rationalisation, pérennisation et investissement, tout en maîtrisant le prix de vente à l'utilisateur. Dès les années 60, la vente d'eau est suffisante pour mettre un terme aux participations des communes ; le Syndicat acquiert son indépendance financière, bien avant que l'autonomie budgétaire des services d'eau et d'assainissement ne devienne obligatoire (en 1992 !). Enfin, avec la création des services eau brute et assainissement non collectif, il élargit son périmètre aux communes d'Argelliers, de Montarnaud et de Saint-Paul-et-Valmalle et à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Aujourd'hui, il représente 36 communes, soit 50 000 habitants, et fournit annuellement 2,5 millions de m³ d'eau potable à 17 600 abonnés.

Au fil de ses 70 ans d'existence, le syndicat a assuré le meilleur service à la population, en gardant le même esprit de solidarité et de coopération qu'à sa création. Il laisse un patrimoine en ordre de marche et quitte la scène avec un bilan plus qu'honorable, non sans avoir réussi un dernier tour de force, sous l'impulsion de Christian Amat, son président depuis 2014. En octobre 2016 en effet, le différend qui l'opposait à la ville de Montpellier depuis près de vingt ans au sujet de la source du Lez a été soldé, avec toujours la volonté de trouver des solutions justes pour chacun. Faire ensemble, dans l'intérêt général...

La source du Lez

Située aux Matelles, en Grand Pic Saint-Loup, la source du Lez satisfait environ 80 % des besoins en eau de la Régie des Eaux de Montpellier, et 60 % des besoins du SMEA du Pic Saint-Loup. Lors de la réalisation de l'usine souterraine d'exploitation de la source par la ville de Montpellier, désignée gestionnaire par l'État, une convention avait été signée en 1980 entre les deux parties : le gestionnaire s'engageait à restituer suffisamment d'eau, après traitement, pour satisfaire aux besoins du Syndicat, avec un accord sur le prix de revente de cette eau. Or, depuis près de vingt ans, il n'y avait plus d'accord sur ce prix. Le 25 octobre 2016, Montpellier Méditerranée Métropole, sa Régie des Eaux, le SMEA du Pic Saint-Loup et la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup ont trouvé un terrain d'entente et signé officiellement la convention de vente d'eau de la source du Lez pour les 10 ans à venir, ouvrant ainsi une nouvelle ère dans les relations entre les deux intercommunalités.

GEMAPI : une nouvelle compétence pour 2018

Au 1^{er} janvier 2018, en application de la Loi NOTRe, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup prend la nouvelle compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Décryptage.

L'aménagement du territoire, et particulièrement l'organisation des zones urbanisées, doit aujourd'hui intégrer, outre la satisfaction des besoins liés au logement et aux activités économiques, les attentes liées à la sécurité des personnes et des biens, à la qualité de vie et à l'environnement.

Depuis sa création, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup gère directement l'entretien des cours d'eau et la protection des zones humides sur le territoire. De plus, elle adhère à quatre structures de gestion de bassin versant : Syndicat du Fleuve Hérault, Syndicat Lez-Mosson, Syndicat du Bassin de l'Or et Syndicat du Vidourle. Ces actions relèveront dorénavant de la GEMAPI, nouvelle compétence structurée en quatre volets (voir encadré).

La mise en œuvre de cette nouvelle compétence a été anticipée de longue date : depuis deux ans, avec le soutien de l'Agence de l'eau qui a financé des études à 80 %, des travaux réguliers ont été menés avec les syndicats de bassin et les différentes Communautés de communes qui les composent, pour établir des diagnostics, identifier et organiser les opérations à mettre en œuvre sur chacun des bassins versants et prévoir leur financement.

La taxe GEMAPI

En transférant la compétence GEMAPI, l'État a prévu l'instauration d'une taxe permettant de financer sa mise en œuvre au niveau local. Notre territoire, qui a la particularité d'être situé sur la partie amont de ses bassins versants, est peu concerné par la problématique des inondations : si l'on observe des débordements de rivières, par ruissellement, les risques sont moindres que sur d'autres territoires, en aval. De ce fait, la Communauté de communes possède peu d'ouvrages à entretenir, comme des barrages ou des digues. Toutefois, elle doit procéder à des travaux de sécurisation des zones habitées et assurer l'entretien et la préservation de la biodiversité dans les zones humides. Elle conduira également plusieurs études : risques d'inondations sur certains cours d'eau, plan de gestion d'entretien de la ripisylve (boisement de berge) sur le bassin Lez-Mosson...

Le montant global de la taxe GEMAPI a été fixé en fonction des dépenses prévisionnelles pour l'année à venir. Voté en Conseil communautaire en septembre dernier, il sera réparti entre les différents contribuables et sera variable d'une commune à l'autre, car basé sur les taxes foncières (bâti et non bâti) et sur les cotisations foncières des entreprises. Pour le territoire, la taxe devrait s'élever de 6 à 7 € en moyenne par foyer fiscal, alors que l'État autorise un plafond de 40 € par habitant.

La responsabilité des propriétaires

Enfin, une action de sensibilisation sera menée auprès des propriétaires riverains sur l'importance d'assurer l'entretien des cours d'eau non domaniaux situés sur leurs parcelles : la plupart sont laissés à l'abandon depuis de nombreuses années, ce qui représente un risque en cas de crue.

L'exercice de la compétence GEMAPI par la Communauté de communes ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires : aux termes du Code rural, tout propriétaire riverain d'un cours d'eau non domanial doit en assurer le curage et l'entretien, afin de permettre le bon écoulement naturel des eaux et garantir son bon état écologique. L'entretien des cours d'eau non domaniaux est à la charge des propriétaires riverains.

La GEMAPI est une compétence ciblée et obligatoire confiée aux communes, avec transfert aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre lorsqu'ils existent. Les missions relatives à la GEMAPI sont définies aux points 1, 2, 5, 8 du I de l'article L.211-7 du Code de l'environnement et concernent :

- l'aménagement de bassins hydrographiques,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette réforme répond aux impératifs des textes européens, notamment la directive cadre sur l'eau et la directive inondations, qui fixent des objectifs ambitieux en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau.

Entretien avec Jean-Claude Armand, vice-président en charge de l'eau

Qu'elle soit potable ou brute, l'eau est une ressource rare sur notre territoire. Nous avons demandé à Jean-Claude Armand, vice-président de la Communauté de communes en charge de l'eau, d'apporter son éclairage et de faire le point sur les grands projets de la collectivité en la matière.

Quelles sont les implications de la loi NOTRe pour le Grand Pic Saint-Loup ?

Au 1er janvier 2018, la Communauté de communes va devenir l'opérateur en matière d'eau potable et d'assainissement pour la plupart des foyers. Une dizaine de communes continuera de dépendre, pour son eau potable, du Syndicat mixte Garrigues Campagne. Pour le grand cycle de l'eau, la grande nouveauté est la GEMAPI. C'est une compétence particulière dans la mesure où elle complète les responsabilités des riverains en matière de protection contre l'inondation. Au-delà des responsabilités des particuliers, la nécessité constatée depuis longtemps de devoir organiser la gestion et l'entretien des cours d'eau sur la totalité du bassin versant avait amené la Communauté de communes à agir sans qu'une compétence n'ait été réellement créée. Un cadre est posé. Le troisième élément est l'eau brute, pour laquelle nous avons lancé un ambitieux schéma directeur afin de mettre en œuvre une stratégie durable pour le territoire.

Dans le cadre de cette mandature, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup sera passée de balbutiements dans le domaine de l'eau à une maturité totale, en devenant un acteur majeur du cycle de l'eau. Elle sera complètement maître de l'eau brute, de l'eau agricole, de l'eau potable, de l'assainissement et de la GEMAPI sur l'ensemble de son territoire. C'est un défi financier car les enveloppes budgétaires à mobiliser sont relativement importantes. C'est un défi technique du point de vue des compétences et des services adaptés à ce type de problématique. Mais surtout, c'est un service indispensable qui sera rendu à la population et à toute activité économique, en particulier à l'agriculture. C'est un enjeu extrêmement fort pour le développement de notre territoire.

Pourquoi la dissolution du SMEA était-elle inéluctable ?

Le périmètre du syndicat couvre deux intercommunalités : la majeure partie du Grand Pic Saint-Loup et la Vallée de l'Hérault pour trois communes seulement (Montarnaud, Saint-

Paul-et-Valmalle et Argeliers). Dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet a mis en place un schéma départemental de coopération intercommunale dont l'objectif est de réduire le nombre des intervenants pour renforcer leurs missions et leur donner des moyens plus importants. Le SMEA avait vocation à disparaître début 2016, mais cela aurait posé un véritable problème pour les 3 communes de la Vallée de l'Hérault. Nous avons obtenu le report de cette dissolution pour laisser le temps à la Communauté de communes de prendre la compétence Eau potable et assurer ainsi la fourniture d'eau aux trois communes : pour autant, celles-ci continueront à être alimentées par les ouvrages du Grand Pic Saint-Loup, qui deviendra vendeur d'eau par le biais d'une convention.

Quels sont les grands enjeux de l'eau potable pour notre territoire ?

En matière d'eau potable, on ne peut pas raisonner à l'échelle du territoire uniquement : nous sommes interconnectés avec les intercommunalités voisines (la Métropole avec le Lez par exemple). Nous sommes en train de mettre en place une deuxième interconnexion avec la Métropole au niveau de Saint-Clément-de-Rivière et avec le Syndicat mixte Garrigues Campagne. Sur ces territoires-là, l'eau provient de nappes souterraines : la ressource principale est le karst du Lez mais il y en a d'autres. Il existe un réservoir extrêmement important mais beaucoup plus éloigné, le système karstique de l'Hérault, avec la source des Cent-Fonds notamment : s'il est mis en exploitation un jour – ce sera probablement le cas à terme -, il nécessitera de gros investissements du fait de son éloignement des centres de consommation. Par chance, les forages réalisés, pour la source du Lez mais aussi ceux réalisés par le Syndicat mixte Garrigues Campagne à Castenau-le-Lez ou par le SMEA aux Matelles, ont été faits près des centres de consommation. Le long des réseaux de distribution, on a procédé à des forages : une des difficultés, dans cette région, tient au fait que les aquifères sont généralement de type karstique, constitués dans des roches calcaires, avec une filtration assez mauvaise, contrairement aux aquifères de type alluvial, où les sables filtrent l'eau. Certes, les volumes de stockage sont colossaux, mais les aquifères sont qualitativement fragiles : en cas d'orages, des pollutions de surface peuvent s'infiltrer... De plus, leur exploitation nécessite de comprendre comment ils sont constitués : les conduits s'enchevêtrent et il est difficile de prévoir ce qui va se passer au moment où l'on va pomper. C'est pour cette raison que la Métropole, en concertation avec les services de l'État, est en train de mener une étude pour tester l'exploitation de la source du Lez en dessous de la profondeur actuelle, très bien connue et maîtrisée. L'enjeu est extrêmement important mais les réponses sont loin d'être évidentes. Le Grand Pic Saint-Loup est très intéressé par cette expérimentation.

En quoi consiste le schéma directeur eau brute ?

Dans l'est de l'Occitanie, l'eau brute (non potabilisée) provient essentiellement du Rhône. Depuis la prise d'eau de Fourques, à l'aval du Rhône, l'eau est acheminée par le canal Philippe Lamour. Dans le cadre de la concession régionale, elle est distribuée, d'une part sur les Costières de Nîmes (historiquement), d'autre part sur le Languedoc-Roussillon jusque dans l'Aude et les Pyrénées Orientales. Cette concession régionale s'adapte en permanence aux besoins : la dernière phase engagée a été le projet AquaDomitia, qui a consisté à poursuivre les canalisations arrivant à Montpellier pour desservir les secteurs de l'ouest, entre Béziers et Narbonne. Ce projet prévoyait un maillon nord qui remonterait vers le Grand Pic Saint-Loup pour satisfaire les besoins agricoles essentiellement. Compte tenu des coûts engendrés, ce maillon nord a été reporté et n'est pas programmé financièrement. La demande d'eau en Grand Pic Saint-Loup n'a pas pu être satisfaite. Nous allons prendre rang pour la deuxième phase de financement, au-delà de 2020, en espérant que le projet AquaDomitia maillon nord puisse aboutir. Mais, compte tenu des investissements, nous

devons apporter des garanties sur son utilisation. C'est pourquoi nous avons lancé un schéma directeur eau brute pour préciser les besoins. Mais nous sommes conscients que le projet ne pourra se réaliser que si nous ne sommes pas les seuls demandeurs pour ce maillon : la Métropole de Montpellier, en particulier, pourrait y trouver un intérêt. Le schéma directeur va nous permettre de chercher également des solutions à court terme, dans l'attente de la mise en œuvre de ce projet.

Quelles sont les solutions envisagées à court terme ?

Il existe plusieurs pistes. Nous menons actuellement des études sur la réutilisation des eaux usées. Nous envisageons aussi la création de retenues collinaires : notre climat, particulier, connaît des précipitations très importantes, parfois violentes, en automne que nous ne parvenons pas à stocker. D'importants volumes d'eau transitent sans qu'on puisse les retenir pour les réutiliser à d'autres saisons, en été notamment. Ce projet n'est pas si facile à mettre en œuvre, puisqu'il faut trouver des sites propices au stockage, à proximité des besoins. Or, nous nous trouvons sur un milieu calcaire et karstique, peu adapté. De plus, le stockage perturbe profondément les écoulements et apporte une contrainte supplémentaire en matière d'équilibre biologique. Il y a tout un jeu de contraintes à respecter. La dernière piste consiste à optimiser les investissements déjà réalisés, notamment sur le réseau d'irrigation de Montaud à Saint-Mathieu-de-Trévières. La Communauté de communes est aujourd'hui propriétaire de ce réseau : nous avons passé un nouveau contrat de concession avec BRL début 2017 et nous avons mis en place de nouveaux abonnements et une procédure d'attribution de l'eau la plus équitable et la plus transparente possibles. La tarification est différenciée selon que l'eau est utilisée pour l'agriculture ou les usages divers, en favorisant bien sûr l'agriculture. Nous avons pour projet d'étendre ce réseau jusqu'à Vacquières : le plan de financement était bouclé mais nous nous sommes heurtés à des problèmes fonciers qui nous ont contraints à reporter le projet.

A voir aussi

Retrouvez des extraits de l'interview de Jean-Claude Armand, vice-président en charge de l'eau sur la chaîne YouTube de la Communauté de communes.

Portrait

Visite de la Distillerie des Cévennes à Claret

L'unique distillerie d'huile de cade naturelle d'Europe est implantée à Claret. Cette entreprise artisanale perpétue un savoir-faire séculaire à partir d'une matière première locale : le genévrier oxycèdre. Rencontre avec Joël Descan et Valérie Mattheuws, qui produisent avec passion ce précieux or noir, véritable « trésor de la garrigue » aux vertus médicinales reconnues.

Pour trouver la distillerie, il suffit de se laisser guider par son nez. La puissante odeur de bois brûlé, âcre et cédrée, vous mène à destination : une petite bâtisse au toit en terrasse amarrée au bord de la route. Un antique pont-bascule, qui assure encore la pesée des stocks de bois achetés, rappelle l'âge d'or des poids publics sur les places des villages. Ici, le temps semble suspendu. Pourtant, non loin de là, un homme s'active autour d'un tas de bois aux reflets rouges et huileux. Cet homme pressé, c'est Joël Descan, le maître des lieux, qui

prépare la prochaine « chauffe » pour produire son huile, obtenue par distillation sèche : le bois est chauffé à plus de 900° et les fumées, collectées dans des tubes, se condensent et se décantent, ce qui a pour effet de séparer l'huile de l'eau contenue dans le bois.

Les bienfaits de l'huile de cade sont connus depuis l'Antiquité. Sur le pourtour méditerranéen, elle est traditionnellement utilisée pour lutter contre les dermatoses et les parasites des animaux : gale des poules, teigne, dermatite estivale des chevaux... Grâce à ses nombreuses vertus protectrices, elle est progressivement adoptée par l'homme pour calmer les démangeaisons et soigner herpès, psoriasis et eczémas.

En 1930, Antonin Boissier, associé à son voisin Gédéon Lacon, décide de relancer la distillation artisanale d'huile de cade à Claret : c'est le début d'une aventure familiale qui se perpétue sur 3 générations. En 1936, le distillateur obtient que son huile noire, aux reflets rougeâtres, soit inscrite au « codex » de la pharmacopée française, qui atteste ses vertus médicinales et protège son authenticité. Après la seconde guerre mondiale, alors que la chimie triomphe, la distillerie de Claret continue de défendre son savoir-faire unique. En 1990, elle s'équipe d'un alambic pour distiller le bois « à la vapeur d'eau » et produire de l'huile essentielle, utilisée en cosmétique.

Joël Descan reprend l'affaire en 2009, lorsque la famille Boissier choisit de passer la main. Une évidence pour ce clarétain de naissance, agriculteur et vigneron. Lui qui a grandi « avec l'odeur de cade » et a longtemps collaboré avec les précédents propriétaires, ne peut se résoudre à voir disparaître ce patrimoine d'exception, « une fierté pour le village de Claret ». Depuis, il poursuit la fabrication de l'Huile de Cade Vraie, devenue une marque déposée. Si les outils se sont modernisés, les gestes demeurent immuables : pour Joël Descan, la fabrication d'huile de cade est moins une affaire de technologie que de passion. La production, très réglementée, est limitée à 10 tonnes d'huile et 200 litres d'huile essentielle par an. Une obligation légale mais avant tout un choix : « Notre philosophie n'est pas de produire davantage, mais de développer une gamme de produits de qualité, dans le respect de la tradition », confie le maître distillateur. La distillerie s'approvisionne en bois de cade auprès de propriétaires ou forestiers locaux, avec une gestion raisonnée de la coupe : seuls 10 % du genévrier qui se renouvelle sont prélevés. Une maîtrise de la production qui passe aussi par la diversification des produits, 100% naturels, fabriqués sur place ou dans la région : savons, shampooings, crèmes de soin, encens, galets antimites...

Entre tradition et modernité

Dans la petite boutique se presse une clientèle éclectique : un éleveur venu acheter un antiseptique pour ses chevaux, un couple en quête d'un baume pour cheveux, un groupe de motards qui fait de la visite de la distillerie le motif d'une virée en deux roues. Car la modeste fabrique est devenue un véritable objet de curiosité, et l'on a l'impression d'entrer dans le musée anachronique d'une tradition bien vivante. Derrière le comptoir, Valérie, la compagne du propriétaire, ne se lasse pas de vanter les vertus de son huile naturelle et de transmettre sa passion. Pour artisanale qu'elle soit, l'entreprise a su prendre le virage de la modernité : elle développe aujourd'hui ses ventes sur internet et commence à exporter son savoir-faire jusqu'aux États-Unis.

Sur un mur de la boutique, une réclame en tôle émaillée attire le regard : c'est le légendaire bébé Cadum dont le sourire poupon semble narguer l'artisan. Saviez-vous que le fameux savon, un des emblèmes de notre société de consommation, tire son nom de l'huile de cade ? En 1907, Michael Winburn, homme d'affaires américain, achète à Paris un baume à base de cade pour soigner un eczéma. Un fois guéri, ce fondateur de l'Omega Chemical Company, entreprise de produits chimiques basée à New York, s'associe au pharmacien Louis Nathan

pour commercialiser le remède. Et le nom latin de son plus précieux composant devient celui de la marque. S'il est peu probable que l'huile de cade naturelle entre encore dans la composition du savon, la distillerie de Claret en perpétue le souvenir, discrète à l'ombre des géants de l'industrie.

Distillerie des Cévennes
2, chemin des Charrettes – 34270 Claret
T / 04 67 59 02 50 – www.distillerie-descevennes.com

Rendez-vous en Grand Pic Saint-Loup

Retrouvez ces informations sur l'agenda du site : www.cc-grandpicsaintloup.fr et tous les événements du territoire sur le site www.tourisme-picsaintloup.fr.

MONTFERRAND, d'une forteresse à une utopie architecturale

Les Matelles

Maison des Consuls – Exposition temporaire du 13 septembre au 17 décembre 2017

A partir de l'histoire du château de Saint-Mathieu-de-Trévières, l'exposition crée un dialogue entre la forteresse médiévale et les projets utopiques de 14 élèves de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier.

Exposition organisée par le service Culture-patrimoine de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Renseignements :
Maison des Consuls - 04 99 63 25 46
www.maisondesconsuls.fr - Fb : maisondesconsuls

Fermeture hivernale des Musées

Les musées du territoire ferment pour la période hivernale :

- la Halle du Verre (Claret) le 30 novembre au soir,
- la Maison des Consuls (Les Matelles) le 17 décembre au soir.

Ils rouvriront en mai 2018.

Balades préhistoriques

Ici et ailleurs

Proposées par la Société languedocienne de Préhistoire, les balades préhistoriques ont lieu les 3èmes dimanches du mois. Prochains rendez-vous :

- 17 décembre 2017
- 21 janvier 2018
- 18 février 2018
- 18 mars 2018

Renseignements et inscriptions :
04 67 86 34 37 - <http://prehistoire-cambous.org/>

Rencontres des cultures en Pic Saint-Loup 2017 (suite)

Grand Pic Saint-Loup

Jusqu'au 15 décembre 2017

Programmation de spectacles dans les villes et villages du territoire, privilégiant les dispositifs artistiques innovants, les actions participatives et les lieux non dédiés au spectacle.

- Vendredi 15 décembre 2017, 20h30
« Cœur cousu » à l'espace Georges Brassens à Saint-Gély-du-Fesc

Manifestation soutenue par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Infos / réservations : 04 34 81 26 09 / reservation@melando.org

Billetterie en ligne sur www.rencontresdesculturesenpicsaintloup.fr

Fête de la Soupe

Lauret

Dimanche 4 février 2018

A l'occasion de la 9ème édition de la Fête de la Soupe, l'association Paturèle vous donne rendez-vous pour déguster de savoureuses soupes de saison, accompagnées des nectars des vignerons du Pic Saint-Loup.

Renseignements : association Paturèle de Lauret - 04 67 02 10 12
association.paturele@laposte.net

Manifestation soutenue par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

« Magnificats » : concert de musique ancienne

Saint-Gély-du-Fesc, église

Jeudi 14 décembre, 20 h 30

Extraits des « Magnificats » de Vivaldi, Bach, Zelenka, Mendelssohn, Schubert... et chants traditionnels de Noël, sous la direction de Franck Fontcouberte avec l'Ensemble vocal et instrumental de Montpellier, lise Eléonore Ravot, mezzo-soprano, et Michel Bourguet, baryton.

Concert gratuit, financé par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Renseignements : mairie - 04 67 66 86 00

Grand Pic Saint-Loup

Besoin d'air ? Joignez les bienfaits de l'activité physique au plaisir de la découverte avec des circuits thématiques variés sur l'ensemble du territoire. Il y en a pour tous les goûts et toutes les ardeurs !

- **Bois de Saint-Sauveur**
Promenade rafraichissante à l'ombre des pins, avec une halte aux sources du Lez pour profiter du point de vue sur le château de Restinclières, les falaises de l'Hortus et le Pic Saint-Loup.
Départ : Saint-Clément-de-Rivière - 5 km / 2 h / niveau « facile »
- **La Fontanaride**
Circuit court entre vignes et garrigues pour découvrir un large panorama, du Pic Saint-Loup au château de Castries et à la mer.
Départ : Teyran - 5,5 km / 1 h 30 / niveau « facile »
- **Sentier des Asphodèles**
Escapade botanique sur le causse de Pompignan, pays des gentilshommes verriers, à la végétation foisonnante : asphodèle, genévrier cade...
Départ : Ferrières-les-Verreries - 3,5 km / 1 h 30 / niveau « facile »
- **Sentier des Drailles**
Promenade historique sur les sentiers d'une ancienne terre de transhumance, à la découverte du site préhistorique de Cambous et du village médiéval de Viols-le-Fort.
Départ : Viols-le-Fort - 7,5 km / 2 h 30 / niveau « facile »
- **Sentier des Charbonnières**
Circuit au cœur de l'écosite des charbonnières de garrigues, constructions en pierre sèche héritées de la tradition séculaire de la fabrication du charbon de bois.
Départ : Sainte-Croix-de-Quintillargues - 6 km / 2 h 30 / niveau « facile »
- **Le bois de Lèque**
Circuit familial dans un cadre à la végétation variée de pins, chênes verts et garrigue, avec une vue imprenable sur le Pic Saint-Loup, le château de Montferrand et la Séranne.
Au départ de Saint-Jean-de-Cuculles : 8,5 km / 3 h / niveau « facile »
Au départ des Matelles : 5,5 km / 2 h / niveau « facile »
- **Sentier du Pic Saint-Loup**
Ascension de la face sud du Pic mythique, qui, depuis son sommet à 658 m, offre un panorama unique sur les Cévennes et le Mont Aigoual, et la plaine littorale jusqu'au Golfe du Lion.
Départ : parking de Cazevieille - 6 km A/R / 2 h 30 / niveau « moyen »
Attention : chaussures de marche conseillées, prudence aux abords des falaises. Circuit à ne pas entreprendre par temps de brouillard, de forte pluie ou de forte chaleur.
- **Sentier de l'Arnède à Caravette**
Balade sportive au cœur de l'arrière-pays : découverte du village fleuri de Murles, d'un dolmen à Vailhauquès, avec un panorama 360°, du mont Baudille à la mer.
Départ : Murles ou Vailhauquès - 15 km / 5 h / niveau « difficile » (variante courte balisée)
- **Sentier de Séranne Pontel**

Virée sportive au cœur du massif de la Séranne, entre vallons ombragés et balcons rocheux, au gré des chemins caladés et des anciennes drailles.

Départ : Pégairolles-de-Buèges - 18 km / 6 h / niveau « difficile » - Variante courte : 2,5 km / 1h / niveau « facile »

- **Sentier de Peyre Martine**

Circuit de belle ampleur au départ de la vallée de la Buèges, "petit joyau caché de l'arrière-pays méditerranéen", qui vous emmène sur les hauteurs lumineuses du massif de la Séranne.

Départ : parking de Saint-Jean-de-Buèges - 17 km / 6 h / niveau « difficile »

Attention : chaussures de marche conseillées, prudence aux abords des falaises. Circuit à ne pas entreprendre par temps de brouillard, de forte pluie ou de forte chaleur. Traversées de pâturages : bien refermer les portillons.

- **GRP® Tours dans le Grand Pic Saint-Loup**

Quatre boucles de 50 à 80 km de sentiers balisés de promenade et de randonnée pour partir à la rencontre des sites, des villages et des paysages remarquables du Grand Pic Saint-Loup.

Fiches Rando Hérault® des sentiers en téléchargement libre sur le site internet sauf GRP® qui fait l'objet d'un TopoGuide® en vente à l'office de tourisme ou dans les boutiques spécialisées.

Renseignements :

www.cc-grandpicsaintloup.fr - www.tourisme-picsaintloup.fr

Consignes

Avant de partir, voici quelques consignes de sécurité :

- veuillez respecter le patrimoine bâti et les propriétés privées que vous traversez ;
- soyez vigilants, la chasse est ouverte d'août à janvier, avec risque de battues aux sangliers les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

Services pratiques

Accueil de la petite enfance

Multi-accueils

Crèches et haltes-garderies jusqu'à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

- **Trott'Menu**, Assas : 04 67 59 56 14 – trottmenu@iaegpsl.fr
- **Les Fripounets**, Saint-Martin-de-Londres : 04 67 02 70 70 – lesfripounets@iaegpsl.fr
- **Los Pequelets** (Saint-Mathieu-de-Trévières) : 04 67 55 32 95 – lospequelets@iaegpsl.fr
- **Les Garriguettes** (Vailhauquès) : 04 67 02 16 53 - lesgarriguettes@iaegpsl.fr

Inscriptions : association L'Île aux Enfants : 04 67 02 70 72 - inscriptioncreche@iaegpsl.fr

Relais assistants maternels (RAM)

Accueil sur RDV

- Saint-Mathieu-de-Trévières - 04 67 55 05 05 – e.rigue@ccgpsl.fr
- Saint-Gély-du-Fesc - 04 67 58 80 56 - j.fesquet@ccgpsl.fr
- Saint-Martin-de-Londres - 04 67 02 88 90. c.normandbour@ccgpsl.fr

Lieux d'accueil enfants/parents (LAEP)

- « Les Lucioles » Saint-Mathieu-de-Trévières
- « les P'tits loups du Pic » Saint-Martin-de-Londres
- « Les Oursons » Saint-Gély-du-Fesc

Association Jouons en ludothèque : 04 67 69 00 81 – jouonsenludotheque2@orange.fr

Jeunesse

Cap sur l'aventure

Séjours pour les jeunes pendant les vacances scolaires.

Communauté de communes : 04 67 55 17 04
capsurlaventure@ccgpsl.fr – Fb : @GénérationCap

ALSH « Les Loulous du Pic » - Saint-Mathieu-de-Trévières

Accueil de loisirs sans hébergement pour les 3-6 ans, les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud :
 04 67 55 17 03 / 06 01 79 04 47 - lesloulousdupic@loisireduc.org

Activités d'éveil culturel Bouillon Cube - Causse-de-la-Selle

Stages artistiques de 5 jours (durée 20 heures), à partir de 6 ans, pour les vacances scolaires.

Association Bouillon Cube - 04 67 71 35 42 - grange@bouilloncube.fr

Vie quotidienne

Téléalarme

Télésurveillance 24h/24, tous les jours de l'année, pour préserver l'autonomie des aînés.
 Communauté de communes : 04 67 55 87 27 / 04 67 55 17 00.

Pic Transport +

Transport des personnes à mobilité réduite.

Handylib 34 / Ulysse : 04 67 43 77 04 / 0800 007 937 (N° vert gratuit)

Communauté de communes : 04 67 55 87 27 / 04 67 55 17 00

Consultation juridique - Saint-Mathieu-de-Trévières

Sur rendez-vous. Consultation gratuite et anonyme d'un avocat le 2ème mercredi et le 4ème lundi du mois (sauf juillet et août).

Communauté de communes : 04 67 55 87 27 / 04 67 55 17 00

Permanence de la sous-préfète d'arrondissement - Saint-Mathieu-de-Trévières

Sur rendez-vous. Présence de Madame Magali CAUMON, sous-préfète, un mercredi par mois, entre 14 h et 17 h.

Contact : Madame Paire, secrétaire de la sous-préfète - 04 67 88 34 11

sp-secretariat-lodeve@herault.gouv.fr

Chambre funéraire intercommunale - Saint-Gély-du-Fesc

APF Aliaga : 04 67 75 19 60 – apfaliaga34@orange.fr

Accueil des gens du voyage - Saint-Mathieu-de-Trévières

Accueil et départ : du lundi au vendredi de 9 h15 à 10 h15, sauf jours fériés.

Renseignements : 04 67 55 20 28 (mairie) / 04 30 63 10 67 (police municipale)

Haut débit

Aide financière de la Communauté de communes pour l'installation d'une parabole satellite accordée aux habitants de certaines communes situées en zone « blanche ».

Communauté de communes : 04 99 61 45 21 – f.peyrlhe@ccgpsl.fr

Economie - emploi

Relais Infos Service Emploi (RISE)

Service d'information et d'accueil pour adultes en matière d'emploi, de formation et d'insertion.

- Saint-Martin-de-Londres - 04 67 55 87 26 - rise.stmartin@gmail.com
- Saint-Mathieu-de-Trévières - 04 67 06 07 55 - rise.stmathieu@gmail.com
- Saint-Gély-du-Fesc - 04 67 57 66 86 - rise.stgely@gmail.com

Chambre des Métiers de l'Artisanat de l'Hérault (CMA)

Permanence les 2èmes et 4èmes mardis du mois, entre 9 h à 12 h à l'Hôtel de la Communauté.

Contact : service économique de la CMA de l'Hérault - 04 67 72 72 31

Equipements culturels et sportifs

Tarifs réduits sur présentation de la carte pass'pic

Maison des Consuls – Les Matelles

Musée d'archéologie vivante, axé sur le savoir-faire de l'homme et sa capacité à transformer son environnement. Fonds archéologique et expositions temporaires.

Maison des Consuls - Rue des Consuls, 34270 Les Matelles
04 99 63 25 46 – www.maisondesconsuls.fr – Fb : @maisondesconsuls

Halle du Verre – Claret

Centre d'interprétation sur l'histoire et les techniques du verre du bassin méditerranéen.
Animations, expositions temporaires et parcours pédagogique pour les enfants.

Halle du Verre - 50 avenue du Nouveau Monde - 34270 Claret
04 67 59 06 39 – www.halleduverre.fr – Fb : @halleduverre

Village de Cambous – Site préhistorique Viols-en-Laval

Le plus vieux village en pierre sèche de France (-2800). Une habitation a été reconstituée sur le site.

Société Languedocienne de Préhistoire - 4, plan de l'olivier - 34400 Lunel-Viel
04 67 86 34 37 - www.prehistoire-cambous.org - Fb : Village Préhistorique de Cambous

Piscine du Pic Saint-Loup

Bassin intérieur de 25 mètres, pataugeoire équipée de jeux pour les tout-petits. Bassin extérieur avec jeux d'eau interactifs à la belle saison. Activités à la séance et sur abonnement.

Vert Marine - 800, chemin de la ville – 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
04 67 02 06 89 - www.vert-marine.com - Fb : @piscinestloup

Services déchets

Centre technique intercommunal : 04 67 55 33 12

Informations sur le tri et les jours et heures d'ouverture des déchetteries sur le site Internet de la Communauté de communes : www.cc-grandpicsaintloup.fr/Habiter.

Rappel : les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Nous joindre

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Hôtel de la Communauté
25 allée de l'Espérance 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
T / 04 67 55 17 00 – F / 04 67 55 17 01.

www.cc-grandpicsaintloup.fr - grandpicsaintloup@ccgpsl.fr - Fb : @CC.GrandPicSaintLoup

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le journal de la Communauté de communes

Directeur de publication : Alain Barbe. Coordination éditoriale : Christophe Colrat.

Rédaction : services de la Communauté de communes.

Version papier imprimée sur du papier issu de forêts gérées durablement (certifié PEFC).

ISSN2109-3547. Dépôt légal à parution.